

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1684 - page 104

89 - Yonne

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de l'Yonne.

COURTS-CIRCUITS LA CAGNOLE.

Objet : administrer et populariser l'usage d'une monnaie locale complémentaire citoyenne dans l'Yonne, ni fongible, ni liquide, visant la relocalisation de l'économie par l'utilisation de la Cagnole, et ce dans le respect de la Loi du 31 juillet 2014, relative à l'Economie Sociale et Solidaire.

Siège social : Mairie d'Auxerre, 14, place Hôtel de ville, 89000 Auxerre.

Date de la déclaration : 2 février 2017.